



Demande de retraite carriere longue

Par **GLP**, le **06/05/2022** à **08:42**

Bonjour,Je suis actuellement fonctionnaire territorial. Au 01/01/2022 je totalisé 169 trimestres cotisés dont 5 avant mes 20 ans. J'ai eu 60 ans le 30/03/2022 et j'ai bien reçu l'attestation de carrière longue de l'assurance retraite qui mentionnait que je pouvais partir le 01/04/2022. Par contre le CNRACL a répondu à mon employeur que je devais travailler jusqu'au 01/04/2024. Que doit je faire sachant que ma retraite dans le privé est accepté pour 01/10/2022. Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **06/05/2022** à **14:29**

Bonjour,les comptes ne collent pas. Vous venez d'avoir 60 ans soit 160 trimestres cotisés depuis vos 20 ans, et donc 9 avant vos 20 ans, non pas 5 comme vous le dites. sachant que ma retraite dans le privé est accepté pour 01/10/2022 Quel privé ? Je suis actuellement fonctionnaire territorial.